



Marcoussis, le 7 janvier 2026

AVIS HEBDOMADAIRE n° 1167

LIBÉRALISATION DE LA PRATIQUE

La FFR a mené des travaux afin de faire évoluer les principes encadrant les entraînements des joueurs et joueuses licencié(e)s au sein des écoles de rugby. Les évolutions portent sur la pratique inter classe d'âge à l'entraînement.

Ces travaux ont conduit la FFR à construire une proposition d'échelle de pratique inter classe d'âge se référant aux différentes formes de jeu et permettant d'élargir le cadre de pratique à l'entraînement.

Après avis favorable du Comité Médical et des assureurs de la FFR, le Comité d'Orientation Politique, lors de sa réunion du 19 décembre 2025, a adopté le nouveau cadre de pratique figurant en pièce-jointe.

Ce nouveau cadre entre en vigueur immédiatement.

**Le Secrétaire Général
Sylvain DEROEUX**

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité d'Orientation Politique

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des organismes régionaux et départementaux de la F.F.R.

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs affiliés à la F.F.R.

Ligue Nationale de Rugby

Personnel de la F.F.R.

Dans le cadre des entraînements entre deux catégories adjacentes, la forme de jeu à appliquer est celle correspondant à la catégorie d'âge la plus basse des deux, en respectant le calendrier ci-dessous.